



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251121-2178051-AR

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le : 21/11/2025

DÉCISION N° DEC_2025_367

Objet : demande de subvention auprès de la Préfecture, au titre du dispositif Fonds Vert, pour le remplacement des éclairages des réfectoires du groupe scolaire Mermoz de Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1111-10 III.,

VU la délibération n° 2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de l'Etat Fonds vert 2025,

CONSIDÉRANT que dans l'objectif de réduire sa consommation électrique la Commune souhaite remplacer les éclairages des réfectoires du groupe scolaire Mermoz,

CONSIDÉRANT que la collectivité bénéficiaire de la subvention doit assurer une participation minimale de 20% au financement du projet, et notamment lorsque la collectivité est maître d'ouvrage et bénéficiaire de la subvention, dans les conditions prévues au III de l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du dispositif Fonds Vert 2025, une subvention d'un montant de 13 162,40 € HT pour le financement des travaux de remplacement des éclairages des réfectoires du groupe scolaire Mermoz dont le coût estimatif s'élève à 16 453,00 € HT.

Article 2 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 21 novembre 2025

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr